

QUELQUES TRAITS ESSENTIELS DE LA LANGUE BASQUE

par

René Lafon

En basque, les noms (substantifs, adjectifs, pronoms) se déclinent, et les verbes ont une conjugaison personnelle. Déclinaison et conjugaison sont différentes l'une de l'autre. La première se fait au moyen de suffixes, la seconde utilise des préfixes et des suffixes.

Déclinaison des noms et des groupes nominaux.—Le rôle qu'un nom joue dans la phrase est marqué par un suffixe casuel: *gizon* "homme", *gizona* "l'homme" (est ici, *gizonari* "(je l'ai dit) à l'homme", *gizonei* "(je l'ai dit) aux hommes", *gizonaren* "(la tête) de l'homme"; —*a*, —*ari*, —*ei*, —*aren* sont les suffixes de nominatif singulier, de datif singulier, de datif pluriel, de génitif singulier (1).

Tout nom, en basque, peut se décliner, c'est-à-dire recevoir un suffixe casuel indiquant le cas et le nombre. Mais, en fait, dans les phrases, tous les noms ne sont pas pourvus d'un suffixe casuel. 1° L'un des cas, le nominatif indéfini (voir p. 3), est caractérisé par le suffixe casuel zéro; le nom se présente sous la forme du thème nu: "deux hommes (sont là)" se dit *bi gizon*; *bi* veut dire "deux"; dans les expressions de ce genre, le substantif ne prend pas la marque du pluriel (voir p. 3); on dit de même *zein¹ gizon² ethorri³ da⁴?* "quel¹ homme² est⁴ venu³?". 2° Le ou les adjectifs épithètes se placent après le substantif auquel ils se rapportent, et seul le dernier mot du groupe se décline; contrairement à ce qui se passe en latin ou en grec, seul le dernier mot est pourvu d'un suffixe casuel. On peut dire, au point de vue pratique, qu'un substantif est invariable quand il est suivi d'un adjectif; il en est de même d'un adjectif épithète suivi d'un autre adjectif. On dit, par exemple, *gizona* "l'hom-

(1) Le dialecte cité dans cet article est le labourdin littéraire. Les passages d'Elissamburu sont tirés de son roman *Piarres Adame* réédition de 1946, Editions Eskual-Herria) et du recueil de chansons *Kantuz* (publié, sans nom d'auteur ni date, par l'abbé Pierre Lafitte, «Le livre», Bayonne).

me”, *gizonaren burua* “la tête de l’homme”, *gizonari erran diot* “je l’ai dit à l’homme”, *zahar* signifie “vieux”, on dit *gizon zaharra* “le vieil homme”, *gizon zaharraren burua* “la tête du vieil homme”, *gizon zaharrari erran diot* “je l’ai dit au vieil homme”. Avec *emazte* “femme”, *gazte* “jeune”, *eder* “beau, belle” (le basque ignore toute distinction de genre grammatical dans les adjectifs), on a: *emaztea* “la femme”, *emaztearen burua* “la tête de la femme”, *emazteari erran diot* “je l’ai dit à la femme”, *emazte gaztea* “la jeune femme”, *emazte gaztearen burua* “la tête de la jeune femme”, *emazte gazteari erran diot* “je l’ai dit à la jeune femme”, *emazte gazte ederra* “la belle jeune femme”, *emazte gazte ederraren burua* “la tête de la belle jeune femme”, *emazte gazte ederrari erran diot* “je l’ai dit à la belle jeune femme”; *bat* signifiant “un(e)” et son génitif étant *baten*, on dit *emazte gazte eder bat* “une belle jeune femme”, *emazte gazte eder baten burua* “la tête d’une belle jeune femme”.

Opposition de l’actif et du nominatif.—Le basque possède un cas, dit actif, qui est différent du nominatif, et qui indique un agent, quelq’un ou quelque chose qui exerce une action, par opposition à quelq’un ou quelque chose qui la subit. L’opposition de l’agent et du patient (l’être ou l’objet qui subit l’action) ne s’exprime pas, comme en latin et en grec, par la distinction d’un nominatif et d’un accusatif, mais par celle d’un actif (ou ergatif) et d’un nominatif.

Actif et nominatif s’opposent nettement, même dans des phrases sans verbe, comme les suivantes. *Beharrak zaharra merkatu* “la nécessité fait aller le vieillard au marché” (Oihenart, *Prov.*, 81), litt. “par le besoin le vieux au marché”: *beharr-ak* est l’actif singulier de *behar* “besoin”, *zaharr-a* le nominatif singulier de *zahar* “vieux”, *merkatu-ra* le latif singulier de *merkatu* “marché”. Autres exemples: *nik salto* (Elissamburu, *P. A.*, 26) “je sautai”; *nik* est l’actif de *ni*, pronom personnel de 1^{re} pers. du sing., *salto* “saut” est au nominatif indéfini; *batek baietz, bertzeak ezetz* “un (dit) que oui, l’autre que non”; *bat-e-k* est l’actif indéfini de *bat* “un”, *bertze-ak* l’actif singulier de *bertze* “autre”; *baietz, ezetz* signifient “que oui”, “que non”. Un ivrogne, dans une chanson d’Elissamburu (*Kantuz*, n° 98, v. 59), s’écrie: *zangoek amor bidean* “mes jambes fléchissent quand je marche”; *zango-ek* est l’actif pluriel de *zango* “jambe”, *amor*, au nominatif indéfini, signifie “fléchissement”, *bidean* est l’inéssif singulier de *bide* “route”; le sens littéral est “par les jambes fléchissement dans la route”.

L’emploi de l’actif et du nominatif dans les phrases avec verbe sera examiné un peu plus bas.

Les trois nombres de la déclinaison.—En basque, la déclinaison

d'un nom commun ou d'un adjectif comporte trois jeux de suffixes casuels, dont l'un s'applique en principe à un individu défini, un autre à une pluralité définie, et le troisième, indistinctement, à un individu ou à ensemble non défini. On dit que le basque possède trois nombres: le singulier, le pluriel, l'indéfini. Ainsi, le mot qui signifie "pierre" est au nominatif indéfini *harri*, au nominatif singulier *harria-a*, au nominatif pluriel *harri-ak*, à l'instrumental indéfini *harri-z*, à l'instrumental singulier *harri-az*, à l'instrumental pluriel *harri-ez*. *Bada harri* signifie "il y a de la pierre, il y a des pierres", *bada harria* "il y a la pierre", *badire harriak* "il y a les pierres"; *harriaz egin da* "on l'a fait avec la pierre" se dit d'un objet fait avec une pierre définie, dont on a déjà parlé, *harriez egin da* "on l'a fait avec les pierres" d'un objet fait avec des pierres définies, et *harriz egin da* signifie "on l'a fait en pierre, avec de la pierre, avec des pierres"; *harriz bethe* signifie "plein de pierre(s)". Avec un nom de nombre cardinal, un substantif ou un groupe nominal s'emploie au pluriel s'il s'agit d'une pluralité définie, d'un ensemble d'objets ou d'êtres définis, et à l'indéfini dans le cas contraire: *zazpi gizonak* "les sept hommes", *zazpi gizon* "sept hommes". La devise qui exprime l'unité basque est une phrase nominale, composée du nom de nombre "sept" au nominatif pluriel et du nom de "un" au nominatif indéfini: *zazpiak bat* "les sept sont une": *zazpi-ak* désigne un ensemble défini, celui des sept provinces basques.

Mais les conditions d'emploi du singulier, du pluriel et de l'indéfini ne se laissent pas ramener à une formule simple, et l'usage, sur certains points, varie suivant les régions. Ainsi, en labourdin, l'adjectif attribut se met régulièrement au nominatif singulier ou pluriel, non à l'indéfini: *ederra da* "il est beau", *ederrak dire* "ils sont beaux". Dans tous les dialectes basques, un interrogatif employé comme adjectif se place avant le substantif auquel il se rapporte, et ce substantif se met à l'indéfini si l'on interroge vraiment: *zer gizon?* "quel homme?" ou "quels hommes?", litt. "quoi, en fait d'homme(s)?" Mais on peut aussi employer avec *zer* le singulier ou le pluriel; l'expression a alors une valeur exclamative: *zer gizona!* "quel homme!", *zer gizonak!* "quels hommes!".

Le verbe ne possède que deux nombres, singulier et pluriel. Nous verrons plus loin (p. 8) que le verbe s'accorde en nombre avec le ou les substantifs qui sont en relation grammaticale avec lui, et qui peuvent être au nominatif (ou au partitif), à l'actif ou au datif. L'accord se fait suivant la formule que voici:

substantifs ou pronoms
singulier

verbe
singulier

pluriel
indéfini: nominatif

partitif
actif et datif

pluriel
singulier en prin-
cipe; parfois, en
fait, pluriel
singulier
pluriel

(voir Lafitte, *Grammaire basque*, § 689, p. 361-362).

Cas à valeur grammaticale et cas à valeur concrète. Addition de suffixes casuels.—Les cas en basque sont au nombre de dix pour le singulier et de pluriel, et de onze pour l'indéfini. Ils se répartissent selon leur valeur en trois groupes. Le premier comprend le nominatif, l'actif et le datif, plus le partitif, qui s'emploie dans certaines conditions à la place du nominatif.

Le nominatif sert à identifier un objet ou un être, ou à indiquer qu'il se trouve quelque part ou dans un certain état, ou qu'il exerce une certaine activité qui ne comporte pas l'expression d'un objet qui la subit; il sert, d'autre part à indiquer ce qui subit une action par opposition à l'agent qui l'exerce: *emaztea da* "c'est la femme", *emaztea gaztea da* "la femme est jeune", *hemen emazte hainitz* "ici [il y a] beaucoup de femmes"; *emaztea laster ibili da* "la femme a marché vite" (ce verbe se conjugue en basque avec le verbe "être"), *ikusì du emaztea* "il a vu la femme".

Dans une phrase négative ou interrogative, le nominatif indéfini est remplacé par le partitif: *emazterik ez da* "il n'y a pas de femme(s)", *bada emazterik?* "y a-t-il des femmes?".

L'actif sert à exprimer ce qui exerce une activité comportant l'expression d'un objet ou d'un être qui la subit: *emazteak ikusi du* "la femme l'a vu", *emazteak ikusi du gizona* "la femme a vu l'homme", *gizonak ikusi du emaztea* "l'homme a vu la femme". On notera en passant que l'ordre des mots n'a pas de valeur grammaticale.

Le datif sert à indiquer à qui ou à quoi une action est destinée ou par rapport à qui ou à quoi elle a lieu: *eman du emazteari* "il l'a donné à la femme", *hurbildu zaio emazteari* "il s'est approché de la femme", littéralement "par rapport à la femme".

On peut donc dire que le nominatif (ou le partitif) est le cas du sujet ou du patient, l'actif celui de l'agent opposé au patient, le datif celui du destinataire ou de l'objet de référence. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un verbe pour que les valeurs respectives de ces cas se manifestent en s'opposant. La phrase suivante, qui est le proverbe 151 d'Oihenart, ne contient aucun verbe; elle se compose d'un substantif à l'actif singulier, d'un substantif au datif singulier et d'un groupe nominal (substantif plus adjectif) au nominatif

indéfini: *Erroiak beleari buru beltz* "le corbeau dit à la corneille: Tête noire!". Mais ces quatre cas ont des relations définies avec les formes verbales, et chacun d'eux joue dans la composition des phrases verbales un rôle défini. Comme on l'indiquera plus bas, les formes verbales basques peuvent être accompagnées, suivant les cas, d'un, deux ou trois substantifs ou pronoms dont l'un est au nominatif (ou au partitif), un autre à l'actif et un autre au datif. Et elle peut contenir elle-même des éléments morphologiques indiquant le nombre et la personne grammaticale du sujet (ou du patient), de l'agent et du destinataire (ou objet de référence).

Les autres cas n'ont aucune relation grammaticale définie avec les formes verbales. Le génitif, qu'il soit en *—en* ou en *—ko* (celui-ci réservé aux seuls noms de choses), est le cas du complément du substantif; il sert à former une sorte de déterminant du substantif. Tout substantif qui se rapporte à un autre substantif est au génitif (en *—en* ou en *—ko*), à moins qu'il ne soit employé sous la forme du thème nu comme premier élément de composé: *etche bizkar* "faitage", litt. "dos de maison", *etcheko jaun* "maître de maison", *emaztearen burua* "la tête de la femme", *ehun liberaren oltioa* "cent francs d'huile", litt. "l'huile correspondant à cent francs", *bi ohetako gela* "chambre à deux lits". De plus, un nom au génitif (en *—en* ou en *—ko*) peut se décliner: *emaztearena* "celui de la femme", *emaztearenari* "à celui de la femme", *etcheko* "de la maison, parent", *etchekoa* "celui de la maison, le parent", *etchekoei* "à ceux de la maison, aux parents". Les suffixes de génitif jouent donc un rôle analogue à celui des suffixes de dérivation.

Les cinq autres cas, sociatif, instrumental, inessif, latif, ablatif, expriment des déterminations concrètes: accompagnement, instrument ou manière, lieu (ou moment) où l'on est, vers lequel on va, d'où l'on vient: p. ex. *harriz* "en pierre(s)", *oihanera doa* "il va au bois". On peut ajouter le suffixe *—ko* à un substantif à l'un quelconque de ces cinq cas; on forme ainsi un déterminant qui se construit de la même façon qu'un génitif en *—ko*: *harrizko zubia* "le pont de pierre", *oihanerako bidea* "le chemin qui va au bois" (cf. *oihaneko arbolak* "les arbres du bois"). Un substantif pourvu du suffixe de l'un de ces cinq cas ne peut être rapporté à un autre substantif que si on lui ajoute par surcroît le suffixe *—ko*. Ces formations complexes dont le dernier élément est le suffixe *—ko* sont, par ailleurs, analogues à des substantifs dérivés: elles peuvent jouer le rôle de substantif et se décliner: *harrizkoaz mintzatzen naiz* "je parle de celui qui est en pierre" (*harrizkoaz* est l'instrumental singulier de *harrizko*); l'inessif singulier *oihanerakoan* de *oihanerako* "qui va au bois" peut

signifier soit "dans celui [le chemin] qui va au bois", soit "en allant vers le bois", litt. "dans le [trajet] vers le bois".

Les substantifs au nominatif singulier ou pluriel au partitif, à l'actif ou au datif des trois nombres, ne peuvent recevoir aucun autre suffixe casuel: ils ne sont en rien assimilables à des substantifs dérivés.

Le nominatif indéfini, qui est identique au thème pur et qui exprime l'idée nominale dans toute sa généralité, sans distinction de nombre, doit être mis à part des autres cas. Il peut avoir la valeur grammaticale d'un nominatif (sujet ou patient); ou celle d'un génitif (comme premier terme de composé); ou une valeur concrète, adverbiale, variable suivant les types d'expression: *bi¹ aste² egon³ da⁴* "il est⁴ resté³ deux¹ semaines²", *etchez etche* "de maison en maison", *hiru¹ zehe² luze³* "long³ de trois¹ empan²". En tant que cas du sujet ou du patient, il est caractérisé par le suffixe zéro, et il ne peut recevoir d'autre suffixe. Un substantif, un groupe nominal ou un pronom qui joue le rôle de sujet ou de patient ne peut recevoir aucun suffixe casuel en plus de celui du nominatif.

Le tableau des cas peut donc être présenté de la façon suivante:

1) Cas à valeur grammaticale, en relation définie:

a) avec les verbes:

nominatif et partitif	} n'admettent pas l'addition d'un autre suffixe casuel
actif	
datif	

b) avec les substantifs:

les deux génitifs: assimilables à des substantifs dérivés; peuvent se décliner eux-mêmes.

2) Cas à valeur concrète:

sociatif, instrumental, inessif, latif, ablatif: peuvent recevoir le suffixe *—ko* et se décliner alors eux-mêmes.

Genre grammatical dans les noms.—Aucune différence de genre grammatical ne se marque en basque dans les substantifs qui appartiennent au vieux fonds de la langue, ni dans les adjectifs, ni dans les pronoms; aucune n'est exprimée dans la déclinaison, ni dans un nombre important de formes verbales. Ainsi, *hura* signifie "celui-là", "celle-là" ou "cela"; l'adjectif *eder* "beau" et la forme verbale *da* "il (elle) est" peuvent s'appliquer indifféremment à un être de sexe masculin, de sexe féminin ou à une chose; *hura ederra da* peut signifier "celui-là est beau", "celle-là est belle", ou "cela est beau" (l'adjectif attribut est ici au nominatif singulier, non à l'indéfini, cf. p. 3). Les dialectes basques-français et le roncalais d'Uztarroz forment au moyen d'un suffixe *—sa* (*—tsa* après certaines consonnes) le féminin

de quelques substantifs indiquant un métier, une occupation, une fonction ou une situation sociale: *okhin* "boulangier", *okhintsa* "boulangère", *alargun* "veuf", *alarguntsa* "veuve". Mais l'emploi des mots féminins en —*sa* n'est pas toujours de règle, même dans les régions où ce suffixe est couramment utilisé. En labourdinois, par exemple, on se sert parfois de *alargun* pour désigner une veuve: ainsi dans ce passage d'Elissamburu (*Kantuz*, n° 96, v. 3): *lau andre, hirur mutchurdin, bat alarguna* "quatre femmes, trois vieilles, une veuve"; d'ailleurs, *mutchurdin*, qui signifie d'ordinaire "vieille fille", s'emploie aussi parfois dans certaines localités en parlant d'un homme.

Ainsi, la catégorie de genre grammatical est complètement étrangère à la déclinaison, et elle n'apparaît que d'une façon très limitée dans la formation des substantifs. Mais elle tient dans la conjugaison une place importante qui sera examinée un peu plus bas.

Les deux classes de verbes.—La conjugaison personnelle, fort riche, est la partie la plus complexe de la morphologie basque, et son apprentissage constitue, pour ceux qui apprennent la langue, la principale difficulté.

On peut ranger les verbes basques en deux grandes classes: ceux qui ne peuvent pas être accompagnés d'un substantif ou d'un pronom au cas actif et ceux qui peuvent l'être. A la première appartiennent, par exemple, le verbe "être", et ceux qui signifient "rester", "marcher", "aller", "suivre"; à la seconde les verbes signifiant "avoir", "faire", "voir", "frapper", "prendre", "durer", "bouillir". D'autre part, les verbes "être" et "avoir" jouent en basque un rôle très important comme verbes auxiliaires. Une forme verbale conjuguée avec le verbe "être" ne peut pas être accompagnée d'un substantif ou d'un pronom à l'actif; une forme verbale conjuguée avec le verbe "avoir" peut l'être.

Cela étant, une forme verbale personnelle de la 1re classe peut être accompagnée: 1° d'un substantif ou d'un pronom au nominatif et au partitif avec lequel elle s'accorde obligatoirement en personne et en nombre, et qui est son sujet; 2° d'un substantif ou d'un pronom au datif avec lequel elle peut s'accorder en personne et en nombre, et qui indique à qui ou à quoi le procès (état, changement d'état ou action) exprimé par le verbe est destiné, ou par rapport à qui ou à quoi il a lieu; ce complément au datif peut être appelé complément d'attribution ou de référence.

*Hemen*¹ *da*² "il-est² (ou elle-est) ici¹".

*Gizona*¹ *emen*² *da*³ "l'homme est (litt. il est) ici".

Gizona ibili da "l'homme a marché"; le verbe qui a pour participe passé *ibili* "marché" se conjugue avec "être".

Gizona jarraiki da haurrari "l'homme a suivi l'enfant"; le verbe qui signifie "suivre" et dont le participe passé est *jarraiki* se conjugue avec "être", et se construit avec le datif; l'action de suivre se fait par rapport à l'enfant, d'où le datif singulier *haurrari*.

Dans cette phrase, la forme verbale personnelle (*da* "il est") est accordée en personne et en nombre avec le sujet, mais non avec le complément d'objet de référence. L'accord avec ce dernier n'est pas obligatoire. Mais il est plus élégant, et plus conforme à l'usage ancien, de remplacer *da* par *zaio*, qui signifie littéralement "il lui est" et qui est accordé aussi en personne et en nombre avec le complément d'objet de référence.

Une forme verbale personnelle de la 2e classe peut être accompagnée; 1° d'un substantif ou d'un pronom à l'actif avec lequel elle s'accorde obligatoirement en personne et en nombre, et qui indique l'auteur du procès, l'agent; 2° d'un substantif ou d'un pronom au nominatif ou au partitif, avec lequel elle s'accorde obligatoirement en personne et en nombre, et qui indique l'être ou l'objet sur lequel s'exerce l'action, ou, en d'autres termes, qui la subit, c'est-à-dire le patient (2); 3° d'un substantif ou d'un pronom au datif, avec lequel elle peut s'accorder en personne et en nombre, et qui est le complément d'attribution ou de référence.

Haurra¹ ikusi² dut³ "j'ai vu l'enfant", litt. "je-l'ai² vu¹ l'enfant¹".

Nik haurra ikusi dut "moi, j'ai vu l'enfant"; *nik* est l'actif de *ni*, pronom personnel de 1re personne du singulier.

Gizonak haurra ikusi du "l'homme a vu l'enfant"; *gizonak* est l'actif singulier de *gizon* "homme", *du* signifie proprement "il l'a" ou "elle l'a". Inversement, *haurrak gizona ikusi du* signifie "l'enfant a vu l'homme".

Gizonak sagarra haurrari eman du "l'homme a donné la pomme à l'enfant"; *sagarra* est le nominatif singulier de *sagar* "pomme", *eman* le participe passé signifiant "donné". Dans cette phrase, la forme verbale personnelle (*du* "il l'a") est accordée en personne et en nombre avec l'agent et avec le patient, mais non avec le destinataire. L'accord avec ce dernier n'est pas obligatoire. Mais il est plus élégant, et plus conforme à l'usage ancien, de remplacer *du* par *dio*, qui signifie "il le lui a", et qui est accordé aussi en personne et en nombre avec le destinataire.

Indices personnels contenus dans les formes verbales.—Les formes verbales personnelles contiennent toujours au moins un indice de personne, certains en contiennent deux, d'autres trois.

(2) On met donc au nominatif (ou au partitif) et le sujet d'un verbe de la 1re classe et le patient d'un verbe de la 2e.

Formes unipersonnelles: elles appartiennent toutes à des verbes de la 1re classe; l'indice, qui est un préfixe, indique le sujet: de la racine *go*— "rester, se trouver", on a par exemple *n-a-go* "je reste", *d-a-go* "il reste"; *n*— est l'indice de sujet de 1re pers. sing., *d*— celui de 3e personne.

Formes bipersonnelles: *a*) appartenant à la 1re classe: un préfixe indique le sujet, un suffixe indique le complément d'attribution ou de référence: *n-a-go-k* "je te reste, je me trouve par rapport à toi": *nagok aldean* (Eliss., *Kantuz*, n° 32, v. 42) "je suis auprès de toi", litt. "je me trouve par rapport à toi à côté"; *aldean* est l'inessif singulier de *alde* "côté"; —*k* est le suffixe de 2e personne masculine du singulier (le poète s'adresse à un oiseau); *nago aldean* signifie "je suis auprès".

b) Appartenant à la 2e classe: un indice d'agent, un indice de patient: *d-u-k* "tu l'as", *d*— est l'indice de patient de 3e pers., —*k* l'indice d'agent de 2e pers. masc. du sing.; la racine du verbe est représentée ici par *u*.

Formes tripersonnelles: elles appartiennent toutes à des verbes de la 2e classe: un indice d'agent, un indice de patient, un indice de complément d'attribution ou de référence: *d-a-u-t-a-k* "tu me l'as" (p. ex. *eman dautak* "tu me l'as donné"): *d*—, indice de patient de 3e pers.; —*t*, suffixe de 1re pers. du sing.; —*k*, indice d'agent de 2e pers. masc. du sing.

Le genre grammatical dans les verbes.—La distinction du masculin et du féminin est régulièrement exprimée dans certaines formes verbales basques. Nous avons signalé dans certaines formes citées plus haut un suffixe —*k* de 2e pers. masc. du sing., qui sert à indiquer soit l'agent soit le complément d'attribution ou de référence.

Le basque, en effet, distingue régulièrement le masculin du féminin dans certaines formes verbales où l'agent ou le complément d'attribution ou de référence est la personne à qui l'on s'adresse mais à la condition qu'on la tutoie. Ces formes contiennent un suffixe qui exprime à la fois la 2e personne du singulier et le sexe de l'interlocuteur, —*k* pour le masculin, —*n* pour le féminin. Une forme comme *haiz* "tu es", où la 2e personne du singulier est exprimée par le préfixe *h*—, indifférent au genre, s'adresse aussi bien à une femme qu'à un homme et n'exprime pas le sexe de l'interlocuteur. Mais on dit *duk* ou *dun* "tu l'as" selon que l'on s'adresse à un homme ou à une femme. Dans l'exemple cité plus haut, *nagok aldean* "je suis auprès de toi", litt. "je me trouve par rapport à toi auprès", —*k* indique que l'on s'adresse à un être de sexe masculin ou considéré comme tel (ici un oiseau); si l'on s'adressait à une femme ou à un être con-

sidéré comme étant de sexe féminin, on emploierait le suffixe —*n*, soit *nagon aldean*.

Les formes verbales allocutives.—Dans tous les dialectes basques, même lorsque la personne à qui l'on s'adresse n'est impliquée dans le procès ni comme agent ni comme destinataire ou objet de référence, on doit, si on la tutoie, employer, en proposition indépendante ou principale non interrogative, des formes verbales particulières, dites allocutives, qui contiennent un suffixe masculin ou féminin de 2^e personne du singulier, —*k* ou —*n*, suivant le sexe de la personne à qui l'on s'adresse. En d'autres termes, lorsque l'on tutoie son interlocuteur, on emploie obligatoirement, dans certaines propositions, des formes verbales qui servent à le prendre à témoin et en même temps indiquent son sexe. Le basque possède un jeu complet de ces formes, dont l'emploi, et dans la langue littéraire et dans le parler courant, est fixé par des règles précises. Ainsi, en labourdin, *nago aldean* "je suis auprès" s'emploie si l'on s'adresse à plusieurs personnes, ou bien à une personne que l'on ne tutoie pas, ou si l'on ne s'adresse à aucune personne en particulier. Mais si l'on tutoie son interlocuteur, on doit dire *niagok aldean* ou *niagon aldean* selon que l'on parle à un homme (ou un garçon) ou à une femme (ou une fille); il ne faut pas confondre *niagok* et *niagon*, formes allocutives, avec *nagok* et *nagon*, formes à complément datif de 2^e pers. du sing., dont il a été question plus haut. Pour dire "il (ou elle) l'a vu(e)", on se sert obligatoirement, dans les mêmes conditions, de la forme ordinaire (dite indifférente) *ikusi du* ou des formes allocutives *ikusi dik* ou *ikusi din*. Dans les phrases interrogatives, on emploie toujours les formes indifférentes: *zertako nago aldean?* "pourquoi suis-je auprès?", *non ikusi du?* "où l'a-t-il vu?".

La conjugaison allocutive est une des particularités les plus originales du basque.

Expression de la subordination.—En basque, la subordination d'une proposition à une autre est toujours exprimée par un suffixe ou un préfixe qui s'ajoute à la forme verbale personnelle de la subordonnée. Beaucoup de subordonnées basques ne sont introduites par aucun mot autonome tel que pronom relatif ou conjonction de subordination; la subordination n'est alors exprimée que par le préfixe ou le suffixe de la forme verbale personnelle, qui est parfois obligatoirement placée à la fin de la subordonnée.

Soit la forme verbale d'indicatif parfait *ikusi dugu* "nous l'a-vons vu(e)".

Ikusi dugu etchea, ederra da "nous avons vu la maison, elle est belle". En ajoutant le suffixe —*n* à *dugu*, on obtient une forme dite

relative, *dugun* "que nous avons". Si nous disons *ikusi dugun etchea ederra da*, la première proposition cesse d'être indépendante, et nous obtenons une phrase à deux propositions, une relative et une principale: "la maison que nous avons vue est belle"; le suffixe relatif —*n* ajouté à la forme verbale *dugu*, joue le même rôle que le relatif français *que*; mais il n'a aucune existence indépendante, et il est placé à la fin de la subordonnée, précédant immédiatement le mot de la principale auquel la subordonnée se rattache.

Une forme verbale relative peut se décliner comme un nom: *ikusi duguna* "celui (celle, ce) que nous avons vu(e)", *ikusi dugunaren etchea* "la maison de celui (celle) que nous avons vu(e)", *ikusi dugunari* "[nous l'avons dit] à celui (celle) que nous avons vu(e)".

Le suffixe relatif suivi du suffixe d'inessif singulier, soit —*nean*, correspond à la conjonction française de subordination quand, lorsque: *ikusi degunean, eri zen* "quand nous l'avons vu(e), il (elle) était malade".

Présentons brièvement quelques autres types de subordonnées basques.

Badaki ikusi dugula "il (elle) sait que nous l'avons vu(e)"; *badaki* signifie littéralement "oui, il (elle) le sait"; le suffixe —*la* joue le même rôle que notre conjonction de subordination *que*; la forme verbale qui en est pourvue fait partie d'une proposition complétive.

Badakigu ikusi degulakotz "nous le savons parce que nous l'avons vu"; *badakigu*, litt. "oui, nous le savons"; le suffixe complexe —*lakotz* équivaut à la conjonction de subordination *parce que*; la forme verbale qui en est pourvue fait partie d'une proposition de cause.

Jadanik ikusi badugu, ezagutuko dugu "si nous l'avons déjà vu(e), nous le (la) reconnaitrons"; *jadanik* "déjà"; *ezagutuko dugu* est une forme de futur (avec l'auxiliaire "avoir"); le préfixe *ba—* équivaut ici à la conjonction de subordination *si*; la forme verbale qui en est pourvue fait partie d'une proposition de condition.

Jadanik ikusi baitugu, ezagutuko dugu "comme nous l'avons déjà vu(e), nous le (la) reconnaitrons"; le préfixe *bait—* joint à *dugu* (d'où *baitugu*) indique ici la cause.

Lors même qu'une subordonnée est introduite par un mot autonome, son verbe doit être pourvu d'un préfixe ou d'un suffixe marquant la subordination. Ainsi, l'adverbe interrogatif *non* "où?" (sans mouvement) peut être employé comme adverbe relatif signifiant "où, là où"; mais la forme verbale de la proposition qu'il introduit doit être alors pourvue du préfixe *bait—*, ou, dans les dialectes qui ne le possèdent pas, du suffixe relatif: *oraino dago non ikusi baitugu* "il se trouve encore là où nous l'avons vu"; en guipuzcoan, on di-

rait *non ikusi degun*, car ce dialecte n'emploie pas le préfixe *bait*—, et l'on y dit *degu* au lieu de *dugu*. Dans aucun dialecte basque, *non ikusi dugu* (ni aucune variante) ne peut signifier "là où nous l'avons vu". Ce groupe de mots n'a de sens que s'il constitue une proposition interrogative directe: "où l'avons-nous vu?". Une phrase comme *oraino dago non ikusi dugu* n'a pas plus de sens et est aussi barbare en basque que le serait en français "il se trouve encore où l'avons-nous vu". Dans une proposition interrogative indirecte, le verbe est pourvu du suffixe relatif: *badaki non ikusi dugun* "il (elle) sait où nous l'avons vu(e)".

La subordination est donc, en basque, essentiellement et obligatoirement marquée par un préfixe ou un suffixe qui s'ajoute à la forme verbale personnelle de la subordonnée.

